

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

DÉLIMITATION DE L'AIRE FORESTIÈRE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

dans le cadre de la procédure de légalisation du plan général d'affectation

SITUATION 1:1000

CÔTES DE SERMUZ

Pour approbation :  
 L'inspecteur forestier  
 du 8<sup>ème</sup> arrondissement

Soumis à l'enquête publique  
 du 20 OCT. 1998 au 18 NOV. 1998

Pailly, le 30 septembre 1998

Au nom de la Municipalité  
 Le Syndic Secrétaire

APPROUVE PAR LE DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES le 7 JUIN 2003

CERTIFIÉ CONFORME  
 Service de l'aménagement du territoire

F. PILLOUD & A. RUDAZ  
 Ingénieurs géomètres officiels

Yverdon-les-Bains, le 25 septembre 1998

